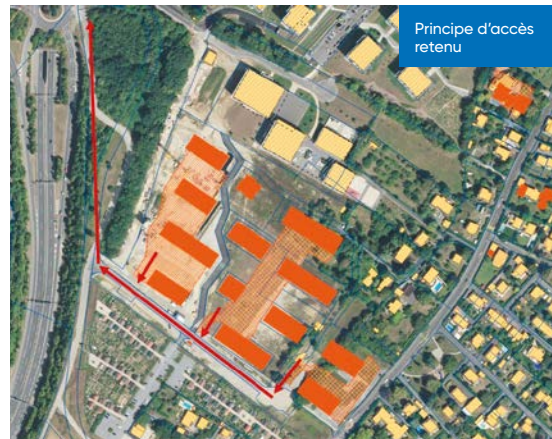
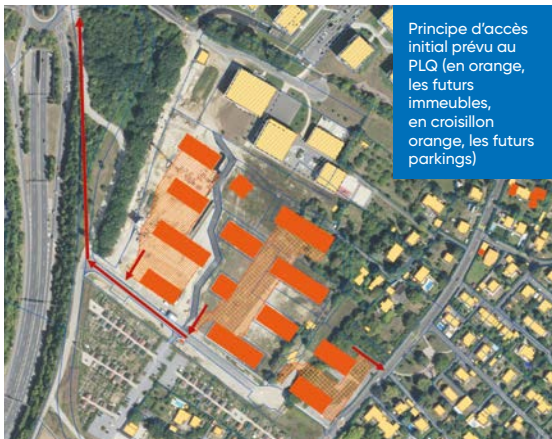


## L'accès routier au PLQ des Sciers



Le PLQ des Sciers prévoyait initialement un accès routier au périmètre de deux façons :

- Tous les bâtiments en bordure de la route de Saconnex-d'Arve (A, B, C, D, E et F) devaient se raccorder sur celle-ci en direct ;
- Tous les autres bâtiments devaient se raccorder sur le giratoire de la Milice, via la nouvelle route du Salève réalisée par le Canton en même temps que la nouvelle jonction autoroutière Lancy-Sud et les liaisons Genève-Sud L1/L2.

Dans le cadre des discussions avec les autorités cantonales et en travaillant sur les différents projets, il est apparu plus cohérent de rabattre la quasi-totalité des parkings du périmètre sur le chemin de l'Essartage, puis le giratoire de la Milice. Seul le futur parking du bâtiment A devrait se connecter à la route de Saconnex-d'Arve à un horizon non déterminé à ce stade, le propriétaire ne souhaitant pas développer son périmètre à l'heure actuelle.

Cependant, à court terme, l'abandon du projet des liaisons L1/L2 engendre également l'abandon de la réalisation de la route du Salève, soit l'accès au PLQ des Sciers qui raccordait le chemin de l'Essartage au giratoire de la Milice.

Ainsi, le Canton a expliqué à la Commune ne plus devoir réaliser cette voie quand bien même il s'agirait du seul accès au PLQ Les Sciers.

La Commune a donc été obligée de reprendre le projet de son côté pour réaliser une nouvelle route d'accès depuis le chemin de l'Essartage jusqu'au giratoire de la Milice. Un avant-projet a été mis sur pied par la Commune fin 2019 et présenté au Canton pour accord. En effet, cette voie se trouve sur des parcelles

appartenant au Canton et débouche sur un giratoire de la Milice appartenant à l'Office fédéral des routes ! À ce jour, si la Commune dispose d'un accord de l'Office cantonal des transports pour la réalisation de cette voie, la parcelle appartient toujours au Canton et l'Ofrou n'a pas encore donné son accord sur le raccordement au giratoire de la Milice.

Par ailleurs, en raison des problématiques de bruit liées à l'autoroute de contournement, le Canton a lié la création de cette voie à la mise en place de mesures antibruit qui restent à définir par ses services.

Dès lors, il est désormais certain que la nouvelle route d'accès dont la Commune a la charge ne sera pas réalisée pour l'arrivée des premiers habitants en décembre 2020.

Ainsi, il est nécessaire de trouver un accès provisoire afin de permettre aux premiers habitants de rejoindre le réseau routier existant.

La route de chantier le long de l'autoroute n'étant pas une voie officielle, appartenant au Canton et à l'Ofrou et servant toujours en partie d'accès au chantier, le Canton interdit formellement son accès aux

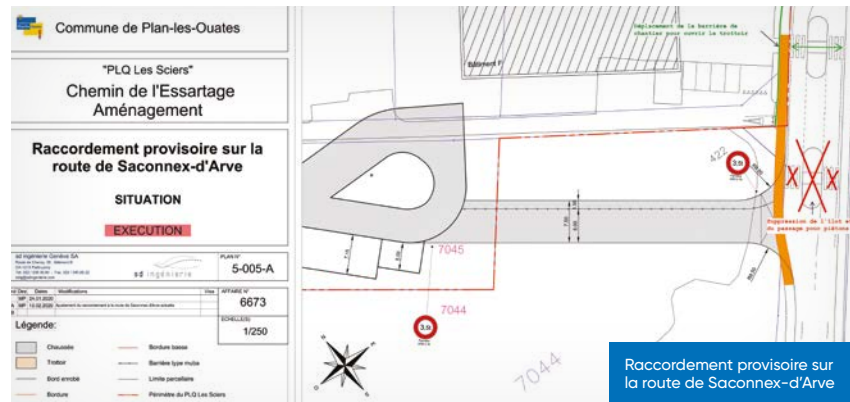


habitants du quartier. Dès lors, la seule solution, quand bien même elle ne conviendrait pas à la Commune, est de prévoir un accès provisoire depuis le chemin de l'Essartage sur la route de Saconnex-d'Arve.

Ainsi, le chemin de l'Essartage sera, à l'automne, provisoirement prolongé pour permettre un accès sur la route de Saconnex-d'Arve. Celui-ci sera strictement interdit aux circulations de chantiers et réservé aux habitants des Sciers.

La Commune prévoit que cet accès soit en service à l'arrivée des premiers habitants en décembre 2020 et pour une durée prévisible de deux ans, le temps de créer la future route d'accès côté autoroute.

Il s'agira donc d'une mesure provisoire, inscrite comme une mesure de chantier dans la législation cantonale, entérinant le fait qu'elle ne pourra pas être prolongée après la fin des travaux des immeubles.



En parallèle, la Commune met tout en œuvre pour que soit réalisée la future route d'accès vers la Milice dans des temps raccourcis. ■